



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E140972

VALABLE JUSQU'AU 09/06/2026

ÉDITÉ LE 02/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/02/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 12 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE

Siret : 800 091 811 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 11 158

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE 180636275SJ

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE 180636275SJ

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : BRH TECHNIQUE INSTALLATIONS MISE EN OEUVRE

25 BIS RUE ALBERT MARTIN
71100 CHALON-SUR-SAONE

Téléphone : 03 85 48 35 63

Fax : 03 85 48 39 20

Portable :

Site Internet : bureau-habitat.com

E-mail : brh.direction@gmail.com

Responsabilité légale :

DESCHAMPS DIDIER DIRECTEUR GÉNÉRAL / LEQUIN ELIANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/04/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	03/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	07/12/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.